

## La liturgie - 2<sup>ème</sup> partie : les Heures

Laïcs, religieux, clercs : tous les chrétiens sont invités à s'associer à l'Office Divin, qui est l'autre nom de la Liturgie des Heures et qui est « constitué de telle façon que tout le déroulement du jour et de la nuit soit consacré par la louange de Dieu » (1). Cette liturgie, avec celle des Sacrements, est la manière de formaliser, à travers une riche succession de rites particuliers, les relations entre l'humanité et Dieu et elle s'ajoute aux prières plus personnelles.

Issus de la tradition juive, deux temps importants de la prière étaient le lever et le coucher du soleil, pour offrir à Dieu la journée qui commence et pour l'en remercier à la fin, implorant aussi sa miséricorde pour les péchés de la journée écoulée. Par la suite, et on le retrouve déjà dans les Actes des Apôtres (2, 15 ; 10, 9 ; 3, 1), la prière s'effectuait aussi à d'autres heures. Peu à peu, avec le développement de l'Église et surtout avec Saint Benoît et la création d'ordres monastiques, on a précisée cette succession de prières, en s'inspirant du psalmiste : « Sept fois le jour, je te loue pour tes justes jugements. » (Ps 119, 164). On aboutit ainsi à la suite des Heures Canoniales :

1. **Lectures** (anciennement **Vigiles**, durant la nuit), la nuit ou selon les possibilités de chacun ;
2. **Laudes** (du latin *laudare* : louer ; fusionné avec **Prime**), à l'aube ;
3. **Tierce** (troisième heure du jour), vers 9 heures ;
4. **Sexte** (sixième heure), à midi ;
5. **None** (neuvième heure), vers 15 heures ; (d'où, après déformations, l'anglais *noon* : midi !)
6. **Vêpres** (du latin *vesper* : soir), vers 17 heures ;
7. **Complies** (du latin *completor* : ce qui complète), avant d'aller dormir.

Les Laudes et les Vêpres constituent les Grandes Heures, les Complies et les Lectures sont moins solennelles et les autres (Tierce, Sexte et None) sont les Petites Heures, plus simples. On oubliera bien sûr pas la messe, en général après Tierce ou Sexte.

« La structure habituelle d'une Heure liturgique est la suivante : après le verset d'introduction vient l'hymne qui donne la tonalité de l'Heure ; puis la psalmodie, encadrée par l'antienne et constituant la substance de l'office ; la lecture de la Parole de Dieu, prolongée dans l'office des Lectures, brève aux autres offices ; enfin, la prière finale : l'oraison du jour, précédée par l'intercession et le Pater à Laudes et à Vêpres. » (2) L'importance donnée aux psaumes témoigne de leur valeur intemporelle et mérite plus d'attention (à lire en décembre).

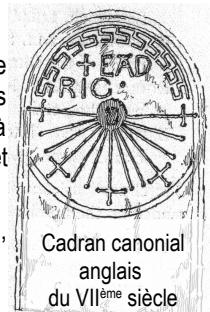
Afin de bien suivre ce rythme pour les religieux, les monastères se sont construits des cadrants solaires plus ou moins adaptés, appelés cadrants canoniaux. Par ailleurs, si le clergé séculier est encouragé à se conformer à l'Office Divin, les laïcs qui souhaitent participer à cette prière publique et commune de l'Église doivent adapter leur pratique à leurs contraintes.

Enfin, la Liturgie des Heures est inscrite dans le calendrier liturgique, avec une répartition propre, disponible en livres (*bréviaire*) et sur Internet (3).

(1) [https://www.vatican.va/archive/hist\\_councils/ii\\_vatican\\_council/documents/vat-ii\\_const\\_19631204\\_sacrosanctum-concilium\\_fr.html](https://www.vatican.va/archive/hist_councils/ii_vatican_council/documents/vat-ii_const_19631204_sacrosanctum-concilium_fr.html) - Points 84 & 100

(2) *Paragraphe entier pris dans https://liturgie.catholique.fr/lexique/heures/*

(3) *On trouve les textes du jour sur https://www.aelf.org avec la messe, les Heures et la Bible.*



Cadrail canonial  
anglais  
du VII<sup>ème</sup> siècle